

## MESSAGE À TOUS LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT DE L'UQAT (chargées et chargés de cours, professeures et professeurs) (18 mars 2020)

**Objet : Modification, pour une offre autre qu'en présentiel, des cours donnés à l'hiver 2020 en vue d'une possible reprise des activités d'enseignement à compter du 30 mars 2020**

Chers et chères collègues,

Les circonstances actuelles liées à la lutte contre la propagation de la COVID-19 (coronavirus), nous ont amenés à prendre certaines décisions, à la demande de différentes instances gouvernementales, dont la fermeture de l'UQAT à compter du 14 mars jusqu'au 29 mars 2020 inclusivement. Dans ce contexte, et jusqu'à nouvel ordre, tous les cours et autres activités d'enseignement, **incluant les cours à distance et les stages**, sont suspendus jusqu'au dimanche 29 mars 2020 inclusivement. **Aucun membre du corps enseignant ne peut ainsi exiger qu'un étudiant ou une étudiante satisfasse aux exigences d'un cours d'ici le 29 mars. Le calendrier universitaire 2019-2020 demeure inchangé pour l'instant.**

Dans une correspondance datée du 15 mars 2020, le sous-ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, M. Éric Blackburn, a précisé ce qui suit aux chefs et cheffes des établissements d'enseignement supérieur :

*Dans la mesure du possible, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à concevoir, au cours des deux prochaines semaines, des façons d'offrir l'ensemble de leurs activités de formation à distance dans l'éventualité où la fermeture des établissements devait se prolonger. Le télétravail est une mesure à privilégier.*

### Calendrier de modification des cours

C'est dans cet esprit que tous les membres du corps enseignant de l'UQAT responsables de l'offre d'au moins un cours à la session d'hiver 2020 seront invités, dans les deux prochaines semaines, à accomplir les tâches suivantes, et ceci en vue d'une possible reprise des activités d'enseignement à compter du 30 mars 2020.

À faire d'ici le 30 mars 2020 :

1. Au besoin, repenser le format des cours dont ils sont responsables à la session d'hiver 2020 afin que les étudiantes et les étudiants puissent en atteindre les objectifs, dans un contexte où il est très peu probable qu'un retour à des cours en présentiel soit possible à compter du 30 mars.
2. Déterminer comment pourront être reprises les activités qui étaient prévues à l'horaire des semaines du 16 et du 23 mars afin que les objectifs du cours puissent être atteints.
3. Déterminer, au besoin, de nouvelles stratégies pédagogiques et d'évaluation afin que les objectifs du cours puissent être atteints.

À faire à partir du moment où la reprise de cours sera confirmée à la communauté universitaire :

4. Mettre à jour le plan de cours et le diffuser aux étudiantes et étudiants concernés.

Relativement à ce point précis de la mise à jour du plan de cours, il importe de rappeler cet extrait de l'article 3 de la *Procédure relative aux plans de cours* :

*Sous réserve de circonstances exceptionnelles, des modifications peuvent être apportées au calendrier des séances, au calendrier d'évaluation ainsi qu'à la pondération respective des objets d'évaluation pendant la session, avec l'accord de l'enseignant et à l'unanimité des deux tiers des étudiants présents. Il incombe à l'enseignant de diffuser toute modification apportée au plan de cours pendant la session via le canal de communication identifié dans le plan de cours.*

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, l'unanimité des deux tiers des étudiants présents ne sera pas requise pour apporter les modifications nécessaires. Toutefois, il sera important que chaque membre du corps enseignant diffuse toute modification apportée au plan de cours par l'entremise du moyen jugé le plus approprié. Dans certains départements, modules ou programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, les directions

pourraient aussi demander d'être informées des modifications au plan de cours. Cette information vous sera transmise par vos directions respectives.

*À faire au moment le plus pertinent, en fonction des particularités de chaque cas :*

5. Solliciter le soutien pédagogique et technique nécessaire.
6. Procéder à la modification du cours.

### **Soutien offert aux membres du corps enseignant**

Des outils de réflexion seront proposés et du soutien pédagogique et technique pourra être offert au besoin. En effet, l'équipe du Service de pédagogie universitaire et de la formation à distance (SPUFAD) en collaboration avec l'équipe du Service des technologies de l'information (STI) proposera rapidement cette semaine un outil de réflexion sur les possibilités de modification du format ainsi que des stratégies pédagogiques et d'évaluation des cours (voir portail <https://enseigner.uqat.ca/>). Chaque département recevra le soutien d'un ou d'une employé(e) du SPUFAD. Du fait que nous respectons votre liberté académique ainsi que votre droit à vouloir préserver la qualité des cours dont vous êtes responsables, les modifications à apporter à chacun des cours se feront en fonction de vos choix parmi toute la gamme des stratégies et des moyens disponibles. Les équipes du SPUFAD et du STI ne seront pas décisionnelles, mais bien en soutien à vos besoins. Il faut toutefois tenir compte que certaines contraintes (de temps, technologiques ou autres) pourraient limiter les possibilités. Par ailleurs, les formats choisis devront demeurer les plus souples possibles considérant que plusieurs de nos étudiantes et étudiants sont parents et que certains sont proches aidants ou employés dans le secteur de la santé et qu'ils pourraient aussi, éventuellement, être affectés par la COVID-19.

Les enseignants et enseignantes qui sont actuellement dans la phase de médiatisation d'un cours (tournage du cours) seront contactés dans les prochains jours par des membres du SPUFAD afin d'explorer avec eux les possibilités et modalités de reprises des tournages.

Finalement, pour ce qui est de la reprise des stages, plusieurs questions demeurent en suspens à ce point-ci. Nous vous assurons que nous vous proposerons dès que possible des modalités de reprise des stages, en fonction de l'évolution de la situation.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre très précieuse collaboration dans ces circonstances exceptionnelles, comme cela est le cas tout au long de l'année, et nous vous en remercions vivement. L'UQAT a toujours su être créative, humaine et audacieuse, et la situation exceptionnelle que nous vivons nous permettra, une fois de plus, de le démontrer.

### **Manon Champagne, Ph. D.**

*Vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création*

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

819 762-0971 poste 2258 | 1 877 870-8728 | [uqat.ca](http://uqat.ca)

### **Luc Boisvert, CPA, CGA**

*Vice-recteur aux ressources*

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

819 762-0971 poste 2318 | 1 877 870-8728 | [uqat.ca](http://uqat.ca)